



Service départemental
de communication interministérielle
de la Corrèze

Tulle, le 16 avril 2015

COMMUNIQUÉ - PRESSE

Nouvelles dispositions pour le transfert des droits entre fermiers

Stéphane LE FOLL, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt s'était engagé auprès des organisations professionnelles agricoles à ce que les fermiers puissent, au même titre que les autres agriculteurs, transférer leurs références à un fermier reprenant tout ou partie de leur exploitation, pour permettre d'attribuer à ce dernier des droits à paiement de base (DPB). Une incertitude juridique existait en effet quant à cette possibilité.

La Commission européenne vient de confirmer officiellement à la France cette possibilité de transfert entre fermiers dans les mêmes conditions que les autres types de transfert.

Un formulaire spécifique à ce type de transferts sera mis en place et diffusé dans les prochains jours.

Contact à la Direction départementale des Territoires (DDT) :

Yves PLANCHE ☎ 05 55 21 82.89

Nadine GRAFFOILLERE ☎ 05 55 21 82.77

Contact presse

Isabelle POUGEADE

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

isabelle.pougeade@correze.gouv.fr

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex. ☎ Standard : 05.55.20.55.20 – Télécopie : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter